



## CANTON D'ALFRED ET PLANTAGENET

### PROCÈS-VERBAL

### RÉUNION RÉGULIÈRE

**le mardi 20 novembre 2018, 19 h 00**  
**SALLE COMMUNAUTAIRE DE PLANTAGENET**

Présences: Fernand Dicaire, Président  
 René Beaulne, Conseiller  
 Benoit Lamarche, Conseiller  
 Chantal Galipeau, Conseillère  
 Jeanne Doucet, Conseillère  
 Jean-Claude Delorme, Conseiller  
 Jean-Pierre Cadieux, Conseiller

Personnel présent: Carole Lortie, Secrétaire administrative  
 Guylaine Poirier, Administratrice de zonage  
 Annie Rochefort, Greffière adjointe

Personnel absent: eSCRIBE Admin  
 eSCRIBE Participant  
 Dominique Lacelle, Directrice générale des bibliothèques  
 Ken St-Denis, Directeur des loisirs  
 Dominic Côté, Directeur des incendies  
 Roch Hébert, Surintendant des travaux publics  
 Valérie Parisien, Trésorière

#### 1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

##### Résolution 2018-528

Proposée par: Benoit Lamarche

Appuyée par: René Beaulne

**QU'IL SOIT RÉSOLU** que cette réunion régulière du Conseil soit déclarée ouverte à 19h06.

**Carried**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR****Résolution 2018-529**

**Proposée par:** Chantal Galipeau

**Appuyée par:** Jeanne Doucet

**QU'IL SOIT RÉSOLU** que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**Carried**

**6. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX****6.1 Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du Conseil du 6 novembre 2018.**

M. Le Maire mentionne que les commentaires émis dans son rapport du maire de la réunion régulière du 6 novembre 2018 ont été omis du procès-verbal et souhaite que la correction soit faite.

**Résolution 2018-530**

**Proposée par:** Benoit Lamarche

**Appuyée par:** René Beaulne

**QU'IL SOIT RÉSOLU** que le procès-verbal de la réunion régulière du Conseil du 6 novembre 2018 soit adopté tel qu'amendé.

**Carried**

**3. DIVULGATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Aucun

**4. RAPPORT DU MAIRE**

Le Maire présente son rapport au Conseil :

Le Maire souhaite revenir sur les quatre dernières années au Conseil, et sur le fait que cela n'a pas toujours été facile. Il a été visé par plusieurs plaintes de harcèlement, la plupart non fondées, à l'exception d'une. Il trouve déplorable de n'avoir jamais reçues d'excuses.

Le Maire est déçu que certains employés le discréditent continuellement.

Il fait ensuite un retour sur les dernières quatre années du Conseil actuel:

L'achat de l'école de Lefavre pour lequel il a reçu amples remerciements du club des Lions de Lefavre, et mentionne que cela offrira plusieurs opportunités pour la communauté.

La construction de l'agrandissement de l'hôtel de Ville, et le regroupement de tous les services sous un même toit est une bonne chose. Il remercie le Conseil d'avoir bien voulu travailler ensemble dans le cadre de ce projet.

Il est fier du développement dans la communauté. Il souhaite que le nouveau Conseil puisse continuer à promouvoir le Canton d'Alfred et Plantagenet et réitère que la municipalité aura grandement besoin de subventions pour mener à bien des projets d'infrastructures.

Il mentionne avoir subi des attaques personnelles au sujet de l'installation de la lumière au coin de la 17 et du chemin de comté 19, que lorsque le règlement sera adopté le 28 novembre, la limite de vitesse sera ajustée, et mentionne qu'il n'y a pas eu d'accident à cette intersection depuis que la limite de vitesse avait été diminuée.

Il fait mention d'un courriel qu'il a envoyé à certains employés, faisant état d'attaques personnelles qu'il a reçues, et que le tout sera discuté en huis clos.

Le Maire invite les membres du Conseil à dire quelques mots:

#### M. Beaulne

Mentionne vouloir continuer le travail en cours. Il est fier du prolongement de l'aqueduc de Lefavre, et du fait que cela règle les problèmes de la Presqu'île.

Il mentionne aussi la réussite de l'agrandissement de l'hôtel de Ville de Plantagenet, et que maintenant il faut compléter le projet de l'ancien bureau d'Alfred. Il parle également des travaux de rénovations de la façade du centre communautaire de Plantagenet.

#### M. Cadieux

Ce fut un plaisir de travailler avec le conseil, mais si cela n'a pas toujours été facile. Il souligne que M. Dicaire est un homme travaillant.

Il mentionne que l'achat de l'école de Lefavre est sa fierté, ainsi que le projet de Marina de Lefavre, il trouve cependant dommage qu'il ne pourra pas continuer le projet.

Il souligne qu'il est un peu amer d'avoir perdu ses élections, il aurait aimé continuer, toutefois il souhaite bonne chance au prochain Conseil, même si ce n'est pas toujours facile.

### M. Lamarche

Il explique que cela fait maintenant quinze ans, donc il a choisi de ne pas se représenter aux dernières élections.

Il explique aussi que ce fut la guerre entre M. Dicaire et lui, durant les deux premières années du mandat qui se termine, et que cela a contribué à l'écoeurer de la politique, il souligne que cela a fait en sorte qu'il quitte.

Il mentionne que selon lui, ce fut le pire conseil qu'il ait vu.

Il souhaite que le prochain conseil, en lequel il a pleinement confiance, puisse travailler en harmonie.

### Mme Galipeau

Elle souligne que sa première aventure à titre de membre du Conseil a parfois été difficile, mais elle est fière de continuer pour les prochaines quatre années.

Elle remercie les conseillers sortants, et est fière d'avoir eu la chance de les connaître. Elle a hâte de continuer avec M. Beaulne et le nouveau Conseil, pour mener à bien plusieurs beaux projets.

### M. Delorme

Stipule qu'il ne voulait pas se représenter aux dernières élections, mais que quelques employés l'ont supplié de le faire. Sa conjointe était d'accord, il a donc soumis sa candidature, mais il n'a pas été réélu, il est désolé d'avoir abandonné ceux qui croyaient en lui.

Il déplore que le Conseil sortant ait beaucoup parlé mais peu agit, selon lui. Plusieurs études ont été faites, sans jamais de suivi. Il déclare avoir beaucoup de notes à ce sujet, et qu'il les transmettra au prochain Conseil. Il souhaite que le prochain Conseil se penche sur ce problème.

### Mme Doucet

Remercie les membres du Conseil pour l'expérience vécue, jamais parfaite, mais ainsi va la vie. Souhaite que le prochain Conseil travaille en équipe, vers une vision d'ensemble pour la communauté, une seule municipalité.

**8. RAPPORTS DU SERVICE D'URBANISME****8.1 Rapport URB-038 - demande d'autorisation - Christian et Brigitte Lamoureux****Résolution 2018-531**

**Proposée par:** René Beaulne

**Appuyée par:** Benoit Lamarche

**QU'IL SOIT RÉSOLU** que le Conseil du Canton d'Alfred et Plantagenet approuve la demande d'autorisation, dossier B-048-2018, soumise par les propriétaires, Monsieur Christian Lamoureux et Madame Brigitte Lamoureux, affectant la propriété située au 1945 Concession 7 - Plantagenet à Curran, décrite comme étant une partie du Lot 19, Concession 6 de l'ancien Canton de Plantagenet Nord, ayant pour but de permettre l'agrandissement de la propriété résidentielle adjacente, soit le 1951 Concession 7 - Plantagenet à Curran, décrite comme étant la partie 1 du plan 46R-3481 et une partie du Lot 19, Concession 6 de l'ancien Canton de Plantagenet Nord, qui appartient à Monsieur Philippe Piché et Madame Stéphanie Bériault, sujet aux conditions suivantes:

1. Que l'arpenteur-géomètre retenu par les propriétaires détermine la largeur de la Concession 7 - Plantagenet, et si ladite voie présente une emprise d'une largeur inférieure à 20.0 metres, qu'une bande de terrain égale à la moitié de la surlargeur requise pour atteindre une emprise 20.0 mètres tout au long de la partie retenue, soit transférée sans frais et sans encombres à l'autorité concernée (Canton d'Alfred et Plantagenet).
2. Que l'arpenteur-géomètre s'assure que les marges de recul entre les nouvelles lignes de propriété et les bâtiments existants sur le lot retenu (B) soient respectées tels que prescrites dans le Règlement de zonage no. 2009-50 du Canton d'Alfred et Plantagenet.
3. Q'une étude d'impact environnemental soit soumise afin de s'assurer que l'aménagement en question n'aura pas d'impact négatif sur les éléments naturels ou les fonctions écologiques pour lesquelles le secteur est identifié (wintering area et boisé d'importance).

**Carried**

## 8.2 Rapport URB-039 - demande d'autorisation - Gérard et Gisèle Barbarie

### Résolution 2018-532

**Proposée par:** Jeanne Doucet

**Appuyée par:** Chantal Galipeau

**QU'IL SOIT RÉSOLU** que le Conseil approuve la demande d'autorisation, dossier B-052-2018, soumise par Monsieur André P. Barrette, arpenteur et agent pour les propriétaires, Monsieur Gérard Barbarie et Mme Gisèle Barbarie, affectant la propriété située au 2360 Concession 9 - Canton de Plantagenet Nord, ayant pour but de permettre la création d'un nouveau lot destiné à des fins résidentielles, suite à une consolidation de fermes - lot de surplus, sujet aux conditions suivantes:

1. Qu'une modification au Règlement de zonage no. 2009-50 du Canton d'Alfred et Plantagenet soit obtenue pour interdire la construction de tout bâtiment utilisé à des fins résidentielles sur le lot détaché (A), dans le but d'en assurer la vocation exclusivement agricole, et pour permettre la réduction de la superficie minimum du lot détaché (A) de 30.0 hectares à 3.3 hectares.
2. Que l'arpenteur-géomètre s'assure que les marges de recul entre les nouvelles lignes de propriété et les bâtiments existants sur le lot retenu (B) soient respectées tels que prescrites dans le Règlement de zonage no. 2009-50 du Canton d'Alfred et Plantagenet.
3. Que l'arpenteur-géomètre retenu par les propriétaires détermine la largeur de la Concession 9 - Plantagenet, et si ladite voie présente une emprise d'une largeur inférieure à 20.0 metres, qu'une bande de terrain d'une largeur égale à la moitié de la surlargeur requise pour atteindre une emprise de 20.0 mètres tout le long de la partie détachée et de la partie retenue, soit transférée sans frais et sans encombre à l'autorité concernée (Canton d'Alfred et Plantagenet).

**Carried**

## 8.3 Rapport URB-40 - Demande de modification au règlement de zonage no. 2009-50 - Action Cutting and Coring Inc.

### Résolution 2018-533

**Proposée par:** Jeanne Doucet

**Appuyée par:** Chantal Galipeau

**QU'IL SOIT RÉSOLU** que le Conseil considère la demande pour une modification du Règlement de zonage no. 2009-50 du Canton d'Alfred et Plantagenet complète, et que le processus d'approbation se poursuive.

**Carried**

**9. RAPPORTS DU SERVICE DES FINANCES****9.1 Comptes payables en date du 13 novembre 2018.****Résolution 2018-534**

**Proposée par:** Jean-Pierre Cadieux

**Appuyée par:** Chantal Galipeau

**QU'IL SOIT RÉSOLU** que les comptes payables en date du 13 novembre 2018 soient adoptés.

**Carried**

**9.2 F-20-2018 - Rapport comparatif au 30 septembre, troisième trimestre****Résolution 2018-535**

**Proposée par:** René Beaulne

**Appuyée par:** Jeanne Doucet

**QU'IL SOIT RÉSOLU** que le rapport comparatif du troisième trimestre soit accepté tel que présenté.

**Carried**

**14. RAPPORTS DU SERVICE DE LA CONSTRUCTION****14.1 Rapport C-20-2018 - Perms de construction délivrés pour octobre 2018****Résolution 2018-536**

**Proposée par:** Jeanne Doucet

**Appuyée par:** Chantal Galipeau

**QU'IL SOIT RÉSOLU** que le rapport C-20-2018 des permis de construction émis en octobre 2018 soit adopté, tel que présenté.

**Carried**

**PAUSE**

**20. MOTIONS****20.1 Dons - Budgets discrétionnaires****Résolution 2018-537**

**Proposée par:** René Beaulne

**Appuyée par:** Jean-Pierre Cadieux

**QU'IL SOIT RÉSOLU** que les membres du Conseil contribuent les dons suivants de leur budget discrétionnaire respectif :

Fernand Dicaire (Comtés Unis Prescott-Russell)

\$300.00 Club Age d'Or Alfred

\$300.00 Club Age d'Or Curran

\$300.00 Club Age d'Or Lefavre

\$300.00 Club Age d'Or Plantagenet

\$300.00 Club Age d'Or Treadwell

\$300.00 Club Age d'Or Wendover

\$168.00 Popote Roulante de Wendover

\$200.00 Services communautaires Prescott-Russell

\$200.00 Guignolée Chevaliers de Colomb - Wendover

\$3,500.00 Achat d'un panneau indicateur vitesse pour installation sur la rue Principale à Wendover, achat du département des Travaux Publics des C.U.P.R.

Jean-Pierre Cadieux

\$100.00 Food Bank Alfred

**Carried**



**20.2 Canton de McKellar - Demande d'appui pour la resolution no. 18-317  
Modèles de gouvernance**

**Résolution 2018-538**

**Proposée par:** Jean-Pierre Cadieux

**Appuyée par:** Jeanne Doucet

**QU'IL SOIT RÉSOLU** que la demande d'appui du Canton de McKellar pour la resolution no. 18-317, Modèles de gouvernance, soit recue.

**Carried**

**21. CORRESPONDANCE**

**Résolution 2018-539**

**Proposée par:** Chantal Galipeau

**Appuyée par:** René Beaulne

**QU'IL SOIT RÉSOLU** que la correspondance inscrite aux points 22.1 à 22.2 soit reçue et classée.

**Carried**

**21.1 AMCTO**

**22. HUIS CLOS**

**Résolution 2018-540**

**Proposée par:** René Beaulne

**Appuyée par:** Benoit Lamarche

**QU'IL SOIT RÉSOLU** que cette portion de la réunion soit tenue à huis clos afin de considérer des renseignements privés concernant des personnes qui peuvent être identifiées; les relations de travail ou les négociations avec les employés; et les litiges actuels ou éventuels ayant une incidence sur la municipalité ou le conseil local en vertu des articles 239(2)(b)(d)(e) de la Loi de 2001 sur les municipalités.

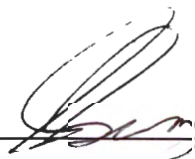
**Carried**

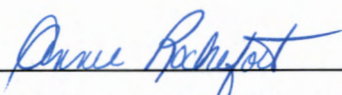
**Résolution 2018-541****Proposée par:** Jeanne Doucet**Appuyée par:** Jean-Pierre Cadieux

QU'IL SOIT RÉSOLU que cette reunion soit rouverte au public à 20h10.

**Carried****23. RÈGLEMENT DE CONFIRMATION DES PROCÉDURES DU CONSEIL****23.1 Règlement numéro 2018-95 confirmant les procédures de la réunion du Conseil du 20 novembre 2018.****Résolution 2018-542****Proposée par:** Jeanne Doucet**Appuyée par:** Chantal Galipeau**QU'IL SOIT RÉSOLU** que le règlement numéro 2018-95, un règlement pour confirmer les procédures du Conseil lors de sa réunion du 20 novembre 2018, soit adopté après ses trois lectures.**Carried****24. CLÔTURE****Résolution 2018-543****Proposée par:** René Beaulne**Appuyée par:** Jean-Pierre Cadieux**QU'IL SOIT RÉSOLU** que cette réunion soit levée à 20h12.**Carried**

Pour


  
 \_\_\_\_\_  
 Fernand Dicaire, Président


  
 \_\_\_\_\_  
 Annie Rochefort, Greffière adjointe